

**Province de Québec
Municipalité de Sainte-Béatrix
MRC de Matawinie**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Béatrix tenue à l'Hôtel de Ville, le 15 septembre 2025, à compter de 20:01 heures, sous la présidence de monsieur Daniel Arbour, maire.

Sont présents :

M. et Mmes : Denis Ayotte : conseiller # 1
Sylvie Roberge : conseillère # 2
Roger Lasalle : conseiller # 3
Marc-André Bourbonnais : conseiller # 4
Édith Loyer : conseillère # 5
Jean Grégoire : conseiller # 6

La directrice générale et greffière-trésorière Mme Mélissa Charette agit à titre de secrétaire d'assemblée.

1. Ouverture de la séance

Ouverture de la séance et constatation de la régularité de l'assemblée avec 6 membres présents. Le président de l'assemblée, monsieur le maire Daniel Arbour, déclare l'assemblée ouverte et souhaite la bienvenue à tous.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions sur l'ordre du jour
4. Administration
 - 4.1. Dépôt de la liste des dépenses incompressibles et par délégation et autorisation des dépenses mensuelles du conseil
 - 4.2. Autorisation pour aménagement du terrain (parc) devant l'hôtel de ville
 - 4.3. Bâtiments municipaux - Octroi du mandat pour installation des caméras
 - 4.4. Résolution d'appui à un retour sécuritaire et complet des activités de contrôle routier au Québec
 - 4.5. MRC Matawinie – Cadets de la SQ 2025 - Autorisation de paiement 4 266.67\$
 - 4.6. BAPE générique sur la filière éolienne - Position favorable
 - 4.7. Demande de cession d'un bout de la rue Lajeunesse
 - 4.8. CFNJ – Adhésion 2025-2026
 - 4.9. Boisvert et Chartrand SENCRL – Autorisation de paiement pour états financiers 2023 – 21 442.84\$
5. Travaux publics
 - 5.1. Autorisation pour aménagement du terrain au garage municipal
 - 5.2. GBI - Surveillance des travaux de réfection de la voirie et remplacement de ponceaux sur le rang Saint-Laurent (PAVL)
 - 5.3. Autorisation d'aller en appel d'offres pour le déneigement des rues privées :Domaine du Lac Vallée, Avenues Lessard et Gauthier, Avenue du Lac-Neuf Nord, Rue Rzasa, avenues Frank et Bruno, Rue de la Falaise
 - 5.4. Autorisation pour remplacement des glissières – Pont Chantal Poulin et près du pont Ste-Cécile
 - 5.5. Autorisation pour mandater nos procureurs - Dossier #10779-65
 - 5.6. Vandalisme – Toilette touristique – Transmission de notre insatisfaction à la SQ
 - 5.7. Signé Lavallée inc. – Autorisation de paiement pour travaux de remplacement de ponceau – Avenue Lafortune – 11 106.59\$ tx inc.
 - 5.8. Signé Lavallée inc. - Autorisation de paiement pour travaux d'entretien de la rue de la Falaise – Prendre l'argent dans leur fonds d'entretien des chemins d'été – 275.94\$ tx inc.
 - 5.9. GBI Experts-Conseils inc. –Autorisation de paiement conception, plans, devis et documents d'appel d'offres – Réfection de la voirie et remplacement de ponceaux sur le rang Saint-Laurent - 7 473.38\$ tx. inc. (PAVL)

- 5.10. Autorisation pour mise en vente du F250 2008 et de la remorque à asphalte artisanale
- 5.11. Disposition des matériaux à l'Écocentre – Ciment et asphalte – Octroi du mandat à Les Entreprises Généreux
- 5.12. Pavage LP – Octroi des mandats d'asphaltage pour différents lieux de travaux
- 5.13. Élagage, abattage et ramassage d'arbres à différents lieux
- 6. Sécurité publique et civile
- 6.1. Régie intermunicipale de service incendie - Adhésion
- 7. Urbanisme et mise en valeur du territoire
- 7.1. Dépôt des certificats d'analyses officiels des réseaux d'aqueducs, d'eaux usées et des jeux d'eau – Août 2025
- 7.2. Autorisation pour mise en vente des 6 réservoirs entreposés au garage municipal
- 7.3. Recyclage SGSF inc. – Autorisation de paiement pour conteneurs écocentre – 20 581.24\$ tx inc.
- 8. Culture et loisirs
- 8.1. Accueil de la démission de #70-0060
- 8.2. Projet « Fenêtres sur le vivant » - Culture en nature
- 9. Varia
- 10. Période de questions
- 11. Levée de la séance

229-09-25

SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Sylvie Roberge et **APPUYÉE** par la conseillère Mme Édith Loyer, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

ADOPTÉE

- 3. Période de questions sur l'ordre du jour
- 4. Administration

4.1. Dépôt de la liste des dépenses incompressibles et par délégation et autorisation des dépenses mensuelles du conseil

- ATTENDU QUE

le conseil prend acte du dépôt de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, des dépenses du conseil et de la délégation des dépenses de la directrice générale et greffière-trésorière;
- ATTENDU QUE

la directrice générale et greffière-trésorière atteste que les crédits budgétaires nécessaires sont disponibles en vertu de la liste remise au conseil municipal ;

230-09-25

SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Sylvie Roberge et **APPUYÉE** par le conseiller M. Jean Grégoire, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement des dépenses mensuelles du conseil du mois de septembre.

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante ;

Liste des montants	
Chèques émis durant le mois	213 996.55 \$
Prélèvements automatiques	61 607.09 \$
Salaires	71 087.00 \$
Chèques à émettre	120 943.67 \$
TOTAL	467 634.31 \$

ADOPTÉE

4.2. Autorisation pour aménagement du terrain (parc) devant l'hôtel de ville

231-09-25

SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Sylvie Roberge et **APPUYÉE** par le conseiller M. Denis Ayotte, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'aménagement du parc situé devant l'hôtel de ville et de retenir les services de l'entreprise *Excavation Sainte-Béatrix* pour voir aux travaux de nivellement du terrain.

QU'une somme d'environ 7000 \$ soit prévue pour la réalisation de ce projet. Le tout est subventionné par le PRIMA.

ADOPTÉE

4.3. Bâtiments municipaux - Octroi du mandat pour installation des caméras

CONSIDÉRANT les derniers événements de clientèle agressive dans les bâtiments municipaux, il y a lieu d'investir dans un système de caméras pour protéger nos employés et les biens publics;

CONSIDÉRANT les offres de services reçues de l'entreprise *SECUR24* et qui couvrent les bâtiments municipaux et équipements suivant : le garage municipal, l'hôtel de ville, l'église, l'ancienne caserne, la bibliothèque, le pavillon, la salle C, les différents aqueducs et le bâtiment du Parc Alain Rainville ainsi que la nouvelle caserne (pour quelques ajouts seulement).

232-09-25

SUR PROPOSITION du conseiller M. Marc-André Bourbonnais et **APPUYÉE** par la conseillère Mme Édith Loyer, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer un mandat de fourniture, d'installation et de programmation d'un système de caméras global pour le garage municipal, l'hôtel de ville, l'église, l'ancienne caserne ainsi que la nouvelle caserne (pour quelques ajouts seulement), et ce pour une somme de 28 193,04 \$ taxes incluses. Le tout étant précisé dans les devis # 204392, # 204393 et # 204394.

ADOPTÉE

4.4. Résolution d'appui à un retour sécuritaire et complet des activités de contrôle routier au Québec

ATTENDU que les contrôleurs routiers du Québec jouent un rôle essentiel dans la sécurité publique, en assurant notamment la surveillance des véhicules lourds, le respect des normes de transport des matières dangereuses, les opérations de contrôle de vitesse, et la sécurité du transport scolaire et du transport de personnes ;

ATTENDU que, depuis la décision rendue le 6 mars 2025 par le Tribunal administratif du travail (TAT), une partie importante des activités des contrôleurs routiers est suspendue ou grandement réduite, notamment en raison du confinement de ces agents aux postes de contrôle (balances) ;

ATTENDU que cette limitation nuit directement à la capacité des contrôleurs routiers d'intervenir de manière préventive et efficace sur le terrain, augmentant ainsi les risques d'accidents liés à des véhicules lourds non conformes, au transport inadéquat de matières dangereuses, aux surcharges, à l'usure mécanique, ou à la fatigue des conducteurs ;

ATTENDU que la période estivale et la rentrée scolaire sont des moments critiques sur le réseau routier, en raison de la forte circulation, du transport touristique, et du retour massif des autobus scolaires transportant des enfants ;

ATTENDU que l'inaction du gouvernement du Québec depuis le jugement du TAT constitue une situation préoccupante et que des mesures concrètes sont nécessaires afin de restaurer la capacité d'intervention complète des contrôleurs routiers ;

ATTENDU que la sécurité routière est une responsabilité partagée entre les paliers de gouvernement, et que les municipalités ont à cœur la sécurité de leurs citoyens.

233-09-25

SUR PROPOSITION du conseiller M. Denis Ayotte et **APPUYÉE** par le conseiller M. Jean Grégoire, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la Municipalité de Sainte-Béatrix appuie la demande adressée au gouvernement du Québec afin qu'il donne suite sans délai à la décision rendue par le Tribunal administratif du travail le 6 mars 2025, en mettant en place les mesures nécessaires pour assurer le retour complet et sécuritaire des activités des contrôleurs routiers sur l'ensemble du territoire québécois.

Que cette résolution soit transmise :

- Au ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec ;
- Au ministère de la Sécurité publique du Québec ;
- Au bureau du premier ministre du Québec ;
- À la présidente directrice générale par intérim ainsi qu'à la présidente du Conseil d'administration de la Société de l'assurance automobile du Québec ;
- Aux municipalités du Québec, aux MRC, ainsi qu'à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) ;
- Et qu'une copie soit acheminée à l'auteur du message transmis aux élus municipaux, un contrôleur routier anonyme inquiet pour la sécurité des Québécois.

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

ADOPTÉE

4.5. MRC Matawinie – Cadets de la SQ 2025 - Autorisation de paiement 4 266.67\$

234-09-25

SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Édith Loyer et **APPUYÉE** par le conseiller M. Roger Lasalle, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement de 4 266,67 \$ à la *MRC de Matawinie* pour couvrir les frais liés à la présence des Cadets de la SQ sur le territoire pendant l'été 2025 (référence facture 250489).

ADOPTÉE

4.6. BAPE générique sur la filière éolienne - Position favorable

CONSIDÉRANT la prolifération de projets éoliens sur le territoire agricole et habité du Québec;

CONSIDÉRANT QU'au Québec, le territoire cultivable ne représente que 2 % du territoire, soit 0,28 hectare cultivable par habitant;

CONSIDÉRANT QUE la sécurité et l'autonomie alimentaire sont essentielles;

CONSIDÉRANT QUE toute réduction du territoire cultivable menace la sécurité et l'autonomie alimentaire;

CONSIDÉRANT QUE la Commission de la protection du territoire agricole (CPTAQ) a autorisé à ce jour 99 % des demandes de dérogations pour l'installation d'éoliennes en milieu agricole;

CONSIDÉRANT le rapport de Madame Janique Lambert, commissaire au développement durable du Québec, publié le 25 avril 2024, soulignant que les terres agricoles sont « essentielles à l'autonomie alimentaire de la population et au développement du secteur bioalimentaire. Il importe donc d'assurer la protection et la mise en valeur du territoire agricole, et ce, au bénéfice des générations actuelles et futures. »;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs personnalités publiques, incluant le premier ministre, le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, le président général de l'Union des producteurs agricoles et les deux présidents des unions municipales québécoises, se sont prononcés publiquement en faveur de la protection des terres agricoles et de l'autonomie alimentaire;

CONSIDÉRANT l'étude de l'Institut de recherche en économie contemporaine (IRÉC) du 14 mars 2024 démontrant que les retombées économiques du développement de la filière éolienne privée ne profitent pas de façon équitable aux municipalités et aux citoyens du Québec, mais profitant surtout à l'industrie privée et à ses actionnaires;

CONSIDÉRANT QUE dans cette même étude, le développement de la filière éolienne privée soulève d'importants enjeux concernant la mission d'Hydro-Québec;

CONSIDÉRANT les nombreuses préoccupations citoyennes soulevées depuis plusieurs mois, autant dans notre municipalité qu'ailleurs au Québec, au sujet du développement de la filière éolienne;

CONSIDÉRANT les nombreuses questions soulevées, autant par les élus que par les citoyens de nombreuses MRC au Québec qui demeurent sans réponses claires et satisfaisantes;

CONSIDÉRANT les préoccupations du conseil pour l'avenir des terres agricoles, des milieux naturels et de la qualité du milieu de vie de ses citoyens;

CONSIDÉRANT QU'il y a urgence d'agir compte tenu de l'objectif d'Hydro-Québec de tripler le nombre d'éoliennes sur le territoire d'ici 2035;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec n'a pas jugé bon de déclencher une étude environnementale stratégique sur la filière éolienne conformément à l'article 95.10 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) qui prévoit que « les stratégies, les plans ou les autres formes d'orientations... doivent faire l'objet d'une évaluation environnementale stratégique. »;

CONSIDÉRANT QUE de nombreuses audiences du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) ont eu lieu au Québec au sujet de nombreux projets éoliens, mais qu'aucune analyse d'ensemble n'a été faite à ce jour;

CONSIDÉRANT QUE le rapport du BAPE n° 375 publié le 20 juin 2024, conclut que « Le moment est peut-être venu, 25 ans après la mise en service du premier parc éolien, d'ouvrir le débat public national sur la place de la filière éolienne dans le portefeuille énergétique du Québec et son mode de développement, incluant la prise en compte d'enjeux environnementaux, sociaux et économiques. »;

CONSIDÉRANT QU'un BAPE générique serait le meilleur outil pour ouvrir le débat public national et faire une analyse d'ensemble;

CONSIDÉRANT le désir du conseil pour que les enjeux entourant le développement éolien en milieu habité et agricole soient éclairés par le biais d'un BAPE générique;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 6.3 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE), « le BAPE a pour fonctions d'enquêter sur toute question relative à la qualité de l'environnement que lui soumet le ministre de l'Environnement et de faire rapport à ce dernier de ses constatations ainsi que de l'analyse qu'il en a faite. »;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 6.3 de la LQE, le BAPE doit « tenir des audiences publiques ou des consultations ciblées dans les cas où le ministre le requiert. ».

235-09-25

SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Sylvie Roberge et **APPUYÉE** par le conseiller M. Jean Grégoire, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Sainte-Béatrix prenne position en faveur d'un BAPE générique sur la filière éolienne;

QUE le conseil municipal de Sainte-Béatrix demande au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, Monsieur Benoît Charette, de se prévaloir du pouvoir qui lui est confié en vertu de l'article 6.3 de la LQE et de donner le mandat d'un BAPE générique sur la filière éolienne au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement;

DE TRANSMETTRE cette résolution aux personnes et aux organismes concernés ci-dessous en réitérant la position du conseil et en leur demandant de l'adopter, de l'appuyer ou d'agir selon leur champ de compétences afin d'exiger la tenue d'un BAPE générique sur la filière éolienne :

- Les municipalités de la MRC de Matawinie;
- La MRC de Matawinie;
- Le Ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, Monsieur Benoît Charette;
- Le Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, Monsieur André Lamontagne;
- La Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Madame Andrée Laforest;
- La Ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, Madame Christine Fréchette;
- Le premier ministre, Monsieur François Legault;
- La députée provinciale de la circonscription de Berthier, Madame Caroline Proulx;
- Monsieur Pablo Rodriguez, chef du parti Libéral du Québec;
- Madame Ruba Ghazal, co-porte-parole de Québec Solidaire;
- Monsieur Paul Saint-Pierre-Plamondon, chef du parti-Québécois;
- Monsieur Éric Duhaime, chef du parti Conservateur du Québec;
- Madame Martine Ouellet, cheffe de Climat Québec;
- Monsieur Martin Caron, président général de l'Union des producteurs agricoles;
- Le président, Monsieur Marcel Papin, de l'UPA de la région de Lanaudière;
- Monsieur Jacques Demers, président de la Fédération Québécoise des Municipalités;
- Monsieur Guillaume Tremblay, président de l'Union des Municipalités du Québec;
- Monsieur Patrick Gloutney, Président du Syndicat SCFP-QUEBEC;
- Madame Carole-Anne Lapierre, coordonnatrice à l'Alliance SaluTERRE;
- Monsieur Normand Beaudet, responsable à la mobilisation à la Fondation Rivières;
- Madame Mélanie Busby, responsable de la Coalition large sur l'énergie au sein du Front commun pour la transition énergétique;
- Monsieur Philippe Duhamel, coordonnateur général du Regroupement vigilance énergie Québec;

- Madame Myriam Thériault, co-directrice – gestion et partenariat de l'organisme Mères au front;
- Madame Rachel Fahlman, présidente du mouvement Vent d'élus.

ADOPTÉE

4.7. **Demande de cession d'un bout de la rue Lajeunesse**

CONSIDÉRANT QUE les travaux de la rénovation cadastrale ont fait ressortir un bout de lot (portant désormais le numéro 5 962 532) qui était considéré jusqu'à maintenant comme faisant partie intégrante de ce que nous connaissons comme étant la rue Lajeunesse (rue appartenant à la municipalité);

CONSIDÉRANT QUE suite à la réforme cadastrale, ce lot appartiendrait plutôt à Mme Mylène Rivest et M. François Loyer;

CONSIDÉRANT la demande de révision cadastrale déposée au *ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles du Québec* par Mme Rivest et M. Loyer le 28 juillet 2021;

CONSIDÉRANT la lettre de Mme Rivest et M. Loyer datée du 5 septembre 2025 informe la municipalité de leur désir de céder ce bout de lot issu de la rénovation cadastrale à la municipalité afin que la responsabilité et la prise en charge soient du ressort de la municipalité dans le futur;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a déjà à sa charge l'entretien de la rue Lajeunesse et qu'il y a lieu d'accepter la cession de ce bout de lot pour faire partie intégrante de la rue Lajeunesse appartenant à la municipalité.

236-09-25

SUR PROPOSITION du conseiller M. Marc-André Bourbonnais et **APPUYÉE** par le conseiller M. Roger Lasalle, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la cession offerte à titre gratuit du lot 5 962 532 et de mandater un arpenteur si requis et un notaire pour donner suite à ce dossier.

Que le maire, ou en son absence la mairesse suppléante, et la directrice générale et greffière-trésorière, ou en son absence la directrice générale et greffière-trésorière adjointe, soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité tous documents ou actes requis pour donner plein effet à cette transaction.

Que les frais d'arpenteurs et de notaire soient à la charge de la municipalité.

ADOPTÉE

4.8. **CFNJ – Adhésion 2025-2026**

237-09-25

SUR PROPOSITION du conseiller M. Jean Grégoire et **APPUYÉE** par la conseillère Mme Sylvie Roberge, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le renouvellement de l'adhésion annuelle de la municipalité à titre de membre corporatif de la radio régionale indépendante et à but non lucratif CNFJ au montant de 50 \$.

ADOPTÉE

4.9. Boisvert et Chartrand SENCRL – Autorisation de paiement pour états financiers 2023 – 21 442.84\$

238-09-25

SUR PROPOSITION du conseiller M. Denis Ayotte et **APPUYÉE** par le conseiller M. Roger Lasalle, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement à Boisvert et Chartrand SENCRL au montant de 21 442,84 \$ en lien avec les états financiers se terminant au 31 décembre 2023.

ADOPTÉE

5. Travaux publics

5.1. Autorisation pour aménagement du terrain au garage municipal

239-09-25

SUR PROPOSITION du conseiller M. Marc-André Bourbonnais et **APPUYÉE** par le conseiller M. Jean Grégoire, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'aménagement du terrain du garage municipal et de retenir les services de l'entreprise *Signé Lavallée inc.* pour voir aux travaux de nivellement du terrain du garage municipal.

QU'une somme d'environ 7000 \$ soit prévue pour remettre à niveau la cours du garage municipal.

ADOPTÉE

5.2. GBI - Surveillance des travaux de réfection de la voirie et remplacement de ponceaux sur le rang Saint-Laurent (PAVL)

CONSIDÉRANT QUE des travaux de réfection de la voirie et du remplacement de ponceaux sont requis sur le rang Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT le mandat octroyé en février 2025 à *GBI Experts-Conseils inc.* n'incluait pas la surveillance des travaux;

CONSIDÉRANT la réception de l'offre de services OS 25-1378 révision no 1 en date du 3 septembre 2025.

240-09-25

SUR PROPOSITION du conseiller M. Denis Ayotte et **APPUYÉE** par la conseillère Mme Édith Loyer, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater *GBI Experts-Conseils inc.* pour voir à la surveillance des travaux de réfection de la voirie et de remplacement de ponceaux qui auront lieu sur le rang Saint-Laurent, et ce, pour la somme de 30 600,00 \$ taxes en sus pour la surveillance bureau et de 35 735.00\$ pour la surveillance chantier, plus dépenses applicables et tel que prévu à l'offre de services OS 25-1378 révision no 1. Le tout est subventionné par le PAVL 2025.

ADOPTÉE

5.3. Autorisation d'aller en appel d'offres pour le déneigement des rues privées : Domaine du Lac Vallée, Avenues Lessard et Gauthier, Avenue du Lac-Neuf Nord, Rue Rzasa, avenues Frank et Bruno, Rue de la Falaise

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires des immeubles situés sur les rues ci-haut mentionnées ont tous été informés que la fin de leur appel d'offres respectif venait à échéance cette année;

CONSIDÉRANT QUE ces derniers ont décidé de continuer d'accepter à ce que ce soit la municipalité qui retourne en appel d'offres pour eux;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité n'a aucune objection à continuer la prise en charge de ces chemins;

241-09-25

SUR PROPOSITION du conseiller M. Jean Grégoire et **APPUYÉE** par le conseiller M. Denis Ayotte, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser de procéder aux appels d'offres des rues ci-haut mentionnées et que l'octroi des contrats soit fait au conseil du mois d'octobre 2025.

ADOPTÉE

5.4. Autorisation pour remplacement des glissières – Pont Chantal Poulin et près du pont Ste-Cécile

242-09-25

SUR PROPOSITION du conseiller M. Marc-André Bourbonnais et **APPUYÉE** par la conseillère Mme Édith Loyer, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le remplacement des glissières de sécurité situées au niveau du pont Chantal Poulin et près du pont Ste-Cécile. Que la préparation du site soit effectuée par l'entreprise *Rival 3000 inc.* en vue de poser les nouvelles glissières.

ADOPTÉE

5.5. Autorisation pour mandater nos procureurs - Dossier #10779-65

Démolition de l'immeuble sis au 890, rue de l'Église, nettoyage, enlèvement et disposition des débris

ATTENDU QU' un permis de démolition a été émis par la Municipalité en date du 15 mai 2025 sous le numéro 2025-0026 ;

ATTENDU QUE les travaux de démolition ont été dûment accomplis à l'intérieur de la période de validité du permis;

ATTENDU cependant qu'il résulte de la démolition du bâtiment une importante accumulation de débris qui doivent également être retirés du site et dont le propriétaire doit disposer comme le prévoit la loi;

ATTENDU QU' il est primordial aux yeux de la Municipalité que les débris résultant de la démolition soient retirés du terrain, transportés et disposés comme le prévoit la loi, dans le délai de validité du permis émis;

ATTENDU les nuisances qui résulteraient du maintien de cet amoncellement de débris de démolition dans le coeur villageois de la Municipalité, au-delà de la période de validité du permis de démolition, soit au-delà du 15 novembre 2025 ;

243-09-25

À CES CAUSES, IL EST PROPOSÉ PAR M. Denis Ayotte et APPUYÉ PAR M. Roger Lasalle ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE :

1. Le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante à toutes fins que de droit;
2. La Municipalité mandate ses procureurs, le cabinet Bélanger Sauvé, à instituer tous recours utiles dont notamment ceux prévus aux dispositions des articles 231 et suivants de la *Loi et l'aménagement et l'urbanisme* et 55 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* advenant que l'amoncellement de débris résultant des travaux de démolition de l'immeuble sis au 890, rue de l'Église ne soit pas entièrement retiré, transporté et disposé dans un délai maximal de trente (30) jours suivant l'expiration du permis émis sous le numéro 2025-0026, soit au plus tard le 15 décembre 2025 ;

3. Une copie de la présente résolution soit expédiée au propriétaire avec demande d'assurer le nettoyage complet des lieux dans le délai de validité du permis de démolition émis sous le numéro 2025-0026.

ADOPTÉE

5.6. Vandalisme – Toilette touristique – Transmission de notre insatisfaction à la SQ

244-09-25

SUR PROPOSITION du conseiller M. Jean Grégoire et **APPUYÉE** par la conseillère Mme Sylvie Roberge, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de communiquer à la *Sécurité du Québec SQ* notre insatisfaction face à la façon dont ils ont agi dans le dossier de vandalisme des toilettes touristiques. La municipalité de Sainte-Béatrix tient à leur rappeler qu'elle compte sur leur professionnalisme et sur leur intervention diligente lorsqu'elle fait appel à leurs services; ce qui ne fut pas le cas lors de la prise en charge de cette affaire.

ADOPTÉE

5.7. Signé Lavallée inc. – Autorisation de paiement pour travaux de remplacement de ponceau – Avenue Lafortune – 11 106.59\$ tx inc.

245-09-25

SUR PROPOSITION du conseiller M. Jean Grégoire et **APPUYÉE** par le conseiller M. Marc-André Bourbonnais, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement à *Signé Lavallée inc.* représentant un montant de 11 106,59 \$ taxes incluses (référence facture 1515) pour des travaux de remplacement d'un ponceau sur l'avenue Lafortune.

ADOPTÉE

5.8. Signé Lavallée inc. - Autorisation de paiement pour travaux d'entretien de la rue de la Falaise – Prendre l'argent dans leur fonds d'entretien des chemins d'été – 275.94\$ tx inc.

246-09-25

SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Sylvie Roberge et **APPUYÉE** par le conseiller M. Denis Ayotte, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement à *Signé Lavallée inc.* représentant un montant de 275,94 \$ taxes incluses (référence facture 1502) pour des travaux d'entretien (service de niveleuse) de la rue de la Falaise. Le tout est financé par le fonds d'entretien des chemins d'été destiné à la rue de la Falaise.

ADOPTÉE

5.9. GBI Experts-Conseils inc. –Autorisation de paiement conception, plans, devis et documents d'appel d'offres – Réfection de la voirie et remplacement de ponceaux sur le rang Saint-Laurent - 7 473.38\$ tx. inc. (PAVL)

CONSIDÉRANT QUE des travaux de réfection de la voirie et du remplacement de ponceaux sont requis sur le rang Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT le mandat octroyé en février 2025 à *GBI Experts-Conseils inc.*;

CONSIDÉRANT la réception d'une facture montrant le pourcentage d'avancement de 100 % des honoraires prévus datés du 28 août 2025.

247-09-25

SUR PROPOSITION du conseiller M. Jean Grégoire et **APPUYÉE** par le conseiller M. Roger Lasalle, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement à *GBI Experts-Conseils inc.* représentant un montant de 7 473,38 \$ taxes incluses (référence facture 40880) pour des honoraires de conception et de

relevés effectués dans le cadre des travaux routiers prévus sur le rang Saint-Laurent. Le tout est subventionné par le PAVL 2025.

ADOPTÉE

5.10. Autorisation pour mise en vente du F250 2008 et de la remorque à asphalte artisanale

CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas de politique ou de règlement qui concerne la mise en vente de biens appartenant à la municipalité.

248-09-25

SUR PROPOSITION du conseiller M. Denis Ayotte et **APPUYÉE** par la conseillère Mme Édith Loyer, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la mise en vente du F250 2008 ainsi que de la remorque à asphalte artisanale au plus offrant. Le prix de départ de chacun sera de 8 000 \$

QUE l'information soit publicisée via nos médias habituels pour annoncer la disponibilité à tous.

ADOPTÉE

5.11. Disposition des matériaux à l'Écocentre – Ciment et asphalte – Octroi du mandat à Les Entreprises Généreux

CONSIDÉRANT QUE l'écocentre doit disposer de matériaux de type ciment et asphalte;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de services *Les Entreprises Généreux* du 12 septembre 2025 comprenait 2 options, soit chargement et disposition des matériaux OU concassage des matériaux en 0-56 mm;

CONSIDÉRANT QUE des matériaux concassés peuvent servir pour réutilisation future par la municipalité.

249-09-25

SUR PROPOSITION du conseiller M. Marc-André Bourbonnais et **APPUYÉE** par la conseillère Mme Édith Loyer, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer un mandat à *Les Entreprises Généreux* pour voir au concassage des matériaux de ciment et d'asphalte situés sur le site de l'écocentre, le tout pour une somme de 17 900 \$ plus taxes et tel que décrit à l'offre de services du 12 septembre 2025.

QUE la municipalité soit responsable de fournir une pelle mécanique pour la mise en place du matériel sur le site.

ADOPTÉE

5.12. Pavage LP – Octroi des mandats d'asphaltage pour différents lieux de travaux

250-09-25

SUR PROPOSITION du conseiller M. Denis Ayotte et **APPUYÉE** par le conseiller Jean Grégoire, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer un mandat à *Pavage LP* pour voir au pavage de sections sur les rues suivantes : rue de l'Église, rue Chantal-Poulin (ponceau et égout), rang Sainte-Agathe et intersection rang Côte-Saint-Jacques et Cloutier-Nord, le tout pour une somme de 17 400 \$ plus taxes et tel que décrit aux diverses offres de services, soit deux (2) datées du 27 août et trois (3) datées du 15 septembre 2025.

ADOPTÉE

5.13. Élagage, abattage et ramassage d'arbres à différents lieux

CONSIDÉRANT QUE des travaux d'élagage ou d'abattage d'arbres sont requis au parc Alain Rainville et au parc St-Tropez pour sécuriser et dégager les infrastructures ainsi que sur la rue Yvon (où un arbre doit être abattu) et à l'hôtel de ville (où il y a un arbre mort);

CONSIDÉRANT la réception des options pour ces sites identifiés dans les offres de services 0020, 0021, 0022 et 0023 de *Service d'arbre Lefebvre inc.*;

CONSIDÉRANT qu'ils peuvent intervenir rapidement (2 semaines).

251-09-25

SUR PROPOSITION du conseiller M. Marc-André Bourbonnais et **APPUYÉE** par la conseillère Mme Sylvie Roberge, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir les services de l'entreprise *Service d'arbres Lefebvre inc.* pour voir à l'élagage et l'abattage d'arbres au parc Alain Rainville, parc St-Tropez, rue Yvon et à l'hôtel de ville. Le tout tel que précisé ans les offres de services 0020, 0021, 0022 et 0023. Une somme de 9 300 \$ plus taxes a été identifiée pour réaliser ce mandat selon les options retenues pour chaque site.

ADOPTÉE

6. **Sécurité publique et civile**

6.1. **Régie intermunicipale de service incendie - Adhésion**

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Saint-Alphonse-de-Rodriguez, Sainte-Béatrix, Saint-Côme, Saint-Damien, Sainte-Émélie-de-l'Énergie et Saint-Jean-de-Matha ont conjointement réalisé une étude portant sur la faisabilité de créer une régie intermunicipale de services incendie;

CONSIDÉRANT QUE cette étude a été complétée et qu'elle recommande la mise en place d'une régie intermunicipale afin d'optimiser les ressources, améliorer la couverture de risques et assurer une gestion plus efficiente des services incendies;

252-09-25

SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Sylvie Roberge et **APPUYÉE** par le conseiller M. Jean Grégoire, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le maire ainsi que la directrice générale et greffière-trésorière à signer une entente relative à la création et à l'adhésion à une régie intermunicipale de service incendie avec les municipalités de Saint-Alphonse-de-Rodriguez, Sainte-Béatrix, Saint-Côme, Saint-Damien, Sainte-Émélie-de-l'Énergie et Saint-Jean-de-Matha.

ADOPTÉE

7. **Urbanisme et mise en valeur du territoire**

7.1. **Dépôt des certificats d'analyses officiels des réseaux d'aqueducs, d'eaux usées et des jeux d'eau – Août 2025**

Dépôt

La directrice générale et greffière-trésorière dépose les certificats d'analyses officiels des réseaux d'aqueduc, d'eaux usées et des jeux d'eau du mois d'août.

7.2. **Autorisation pour mise en vente des 6 réservoirs entreposés au garage municipal**

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas de politique ou de règlement qui concerne la mise en vente de biens appartenant à la municipalité.

CONSIDÉRANT QU'il y a 2 réservoirs de 18 000 litres, 2 réservoirs de 20 500 litres et 2 réservoirs de 60 000 litres (tous en fibre de verre) à disposer;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire opter pour une formule avec le réservoir en béton armé avec un petit bâtiment abritant les pompes, et ce, puisque ce système nécessite peu d'entretien et moins de coût de fonctionnement.

253-09-25

SUR PROPOSITION du conseiller M. Marc-André Bourbonnais et **APPUYÉE** par le conseiller M. Denis Ayotte, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la mise en vente six (6) réservoirs de fibre de verre entreposés au garage municipal au plus offrant. Le prix de départ sera de 60% du cout initial.

QUE l'information soit publicisée via nos médias habituels pour annoncer la disponibilité à tous.

ADOPTÉE

7.3. Recyclage SGSF inc. – Autorisation de paiement pour conteneurs écocentre – 20 581.24\$ tx inc.

254-09-25

SUR PROPOSITION du conseiller M. Denis Ayotte et **APPUYÉE** par le conseiller M. Roger Lasalle, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement à *Recyclage SGSF inc.* représentant un montant de 20 581,24 \$ taxes incluses (référence factures M297, M299 et M301) pour leurs services de location de conteneurs à l'écocentre.

ADOPTÉE

8. Culture et loisirs

8.1. Accueil de la démission de #70-0060

Dépôt

Le conseil prend acte de la démission d'Olivier Picard comme *Coordonnateur à la culture et aux communications*. M. Picard désire rester en poste à raison de 10 heures par semaines le temps qu'un poste permanent temps plein soit comblé pour assurer la transition et les suivis.

Nous le remercions pour le temps passé à la municipalité et pour la continuité des prochaines semaines et lui souhaitons la meilleure des chances dans ses nouveaux projets.

8.2. Projet « Fenêtres sur le vivant » - Culture en nature

ATTENDU QUE la MRC de la Matawinie a lancé un appel de projets dans le cadre du programme *Culture en Nature* visant à favoriser les activités culturelles en plein air et à soutenir la création d'œuvres artistiques en milieu naturel, notamment par des démarches de médiation culturelle;

ATTENDU QUE l'organisme La Spiranthé souhaite réaliser, à Sainte-Béatrix, au Parc Régional des Chutes Monte-à-Peine-et-des-Dalles (ou ailleurs sur notre territoire) le projet intitulé « Fenêtres sur le vivant : une traversée au cœur des arts et de la nature »;

ATTENDU QUE ce projet propose une exploration artistique, sensorielle et collaborative qui vise à créer un lien profond entre les participants et la nature à travers divers volets complémentaires et multidisciplinaires, tels que les arts visuels, la danse, l'écriture poétique, la sculpture et l'écologie;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Béatrix reconnaît la valeur artistique, culturelle, éducative et écologique d'un tel projet, lequel contribue à mettre en

valeur le territoire, à sensibiliser la population à la beauté et à la fragilité de l'environnement naturel, et à enrichir la vie culturelle locale;

EN CONSÉQUENCE,

255-09-25

SUR PROPOSITION du conseiller M. Marc-André Bourbonnais et **APPUYÉE** par la conseillère Mme Sylvie Roberge, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité de Sainte-Béatrix autorise l'organisme *La Spiranthe* à réaliser sur son territoire, le projet « Fenêtres sur le vivant : une traversée au cœur des arts et de la nature »;

QUE la Municipalité de Sainte-Béatrix donne son appui officiel à ce projet dans le cadre de l'appel de projets *Culture en Nature* de la MRC de la Matawinie;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à l'organisme *La Spiranthe*.

ADOPTÉE

9. Varia

- Mme la conseillère Édith Loyer prend la parole et félicite le *Club Optimiste* pour l'organisation de l'évènement des courses de boîtes à savon.

10. Période de questions

Le maire répond aux questions des citoyens.

11. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé.

256-09-25

SUR PROPOSITION du conseiller M. Jean Grégoire et **APPUYÉE** par le conseiller M. Marc-André Bourbonnais, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever l'assemblée.

ADOPTÉE

Je, Daniel Arbour, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Daniel Arbour
Maire

Mélissa Charette
Directrice générale et greffière-trésorière